

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02414

Numéro SIREN : 844 440 941

Nom ou dénomination : 2EI

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/011026

**2EI**  
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 €  
Siège social : 32 rue Robert Mallet-Stevens Bâtiment D  
30900 NIMES  
844.440.941 RCS NIMES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 28 JUILLET 2020**

*Premier extrait*

---

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à neuf heures, au siège social,

Monsieur Antonio RODRIGUES, Président et associé unique de la société 2EI,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Antonio RODRIGUES Président et associé unique.

**II - A STATUE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

- *Fin du premier extrait*

---

- *Deuxième extrait*

---

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 39.929,04 euros au compte « report à nouveau ».

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les capitaux propres de la société, d'un montant négatif de 24.929 euros pour un capital de 15.000 euros, sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des

pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu de distribution de dividendes.

*Fin du deuxième extrait*

---

*Troisième extrait*

---

#### QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

*Fin du troisième extrait*

---

Pour copie certifiée conforme,  
Fait le 28 Juillet 2020  
A NIMES  
Antonio RODRIGUES

**2ei**  
32 Rue Robert Mallet  
Bat. D - 30900 NÎMES  
Tél. : +33 4 66 67 52 9  
844 440 941 R.C.S.

